

**Compte-rendu
CONSEIL MUNICIPAL
du
1^{er} avril 2019**

Etaient présents : COZIEN Jean-Paul, BOURHIS Sébastien, GUEGUEN Emmanuel, HASCOET Nadine, JAYR Stéphane, LANNUZEL Brigitte, LE STER Danièle, MAHE Jean-Christophe, PAUMARD Estelle, RIOU Anne-Marie,
Absents excusés : ILEMOINE Yann, KERIHUEL Bruno, LE COMTE Dominique, LE ROUX Valérie, MORVAN Isabelle, PALUD Bernard,
Représenté : TALLEC Pierre

Mme Anne-Marie RIOU a été nommée Secrétaire.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H15

Monsieur Le Maire propose de faire un tour de table afin de se présenter à Mme Hado, trésorière. Il donne ensuite la parole à Mme Hado afin qu'elle fasse quelques commentaires sur les résultats de l'année 2018 et plus globalement la situation financière de la commune. Depuis 2014, la capacité d'autofinancement de la commune est stable, autour de 380 000€. Les produits de fonctionnement ont augmenté de 30% entre 2014 et 2018 et les charges ont, quant à elles, augmenté de 44% (les charges de personnels + 17%). Néanmoins, les charges restent inférieures aux moyennes nationales. La commune connaît un fort taux de désendettement et un niveau d'épargne relativement confortable.

Quelques chiffres :

- La dette par habitant est de 304€ contre 607€ au niveau national pour les communes de même importance (strate)
- Annuité de la dette : 55€/habitant contre 90€ au niveau national
- Capacité de désendettement : 1.79 an

Monsieur BOURHIS s'interroge sur le fait de savoir si la commune dépense suffisamment pour la bonne marche des services. Fait-on les dépenses nécessaires ou les dépenses sont-elles trop serrées ?

Mme Hado répond que compte tenu des incertitudes (baisse des dotations, compensation de la taxe d'habitation), il faut faire attention. Le Maire rappelle également que la commune a un patrimoine conséquent à entretenir et qu'il faut disposer d'un excédent de 250 000 à 280 000€ rien que pour l'entretien des routes et bâtiments et remboursement de la dette.

20h35 : arrivée de Mr GUEGUEN

FINANCES

Comptes Administratifs et comptes de gestion 2018 et affectation du résultat

Un problème informatique n'avait pas permis à la trésorière de valider les comptes administratifs pour la séance du conseil municipal du 4 février. Les comptes administratifs correspondent aux comptes de gestion

Commune :

Résultat en fonctionnement : 671 585.26€

Résultat en Investissement : 165 158.41€

Soit un total de 836 743.67€

Proposition de versement à l'investissement de 420 000€

Excédent de fonctionnement reporté : 251 585.26€

Lotissement de PONT AR DEVEZ

Les comptes doivent être clos cette année. Il reste quelques écritures à réaliser avec une entreprise ainsi que la formalisation comptable du rachat du terrain qui a permis la réalisation du lotissement.

Lotissement Les HAUTS DE KERJEAN

Résultats de fonctionnement : 64 946.22€

Résultats d'investissement : 26 241.75€

Les comptes seront également clos en 2019.

VOTES : (le maire ne participe pas au vote)

- Comptes administratifs de la commune : vote POUR à l'unanimité
- Comptes administratifs des lotissements : vote POUR à l'unanimité

Demande de subventions

Mr MAHE prend la parole pour présenter les propositions de montants de subventions par association. Au total, il est proposé de contribuer au financement de la vie associative à hauteur de 10 679€ (le budget prévisionnel est de 12 400€).

MME LE STER demande si la commune n'a pas reçu de demande de subvention du Collège Pierre Stéphan. Mr MAHE répond qu'il a reçu une demande hors délai qui sera traitée au 2nd semestre.

VOTE :

POUR : 9

Abstention : 2

Participation école Saint Joseph

Le maire rappelle que cette participation au fonctionnement qui est prévue par le contrat d'association est calculée sur la base des dépenses de l'école publique rapportées au nombre d'élèves.

Total des dépenses mandatées en 2018 pour l'école publique : 126 060.78€, pour 188 élèves

Soit un coût par élève de 670.54 €

Répercuté sur l'école Saint Joseph: $670.54 \text{ €} \times 41 = 27\,491.98 \text{ €}$, à répartir semestriellement (27 000€ sont prévus au budget)

(Rappel 2018 : 629.18€/enfant, participation de 25 796.58€)

VOTE :

POUR à l'unanimité

CREATION DU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE

L'objectif de cette mise en commun est d'harmoniser le parc sur l'ensemble du territoire Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et de bénéficier de meilleurs tarifs grâce aux achats groupés. Cela ne veut

pas dire que le service du prestataire n'était pas bon. La commune conventionnera avec QBO pour avril 2019.

3 niveaux de prestations étaient proposés. La commune souhaite s'engager dans la formule la plus intégrée. QBO participera au financement global des investissements à hauteur de 200 000€/an avec un maximum de 7015€ pour Edern. Les communes concernées dès avril 2019 sont Edern, Quéménéven, Landrévarzec et Ergué-Gabéric.

L'enjeu à terme est d'utiliser les mêmes outils et progiciels.

Mr BOURHIS demande à ce que la commune soit attentive à la cybersécurité car il n'y est pas fait clairement mention dans le projet de convention.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention et d'adhérer au niveau 3 soit le niveau d'intégration le plus élevé.

VOTE : POUR à l'unanimité

URBANISME

Acquisition de la parcelle ZK 192, Clos des Peupliers

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle ZK 192 sur laquelle se trouve le poste de relèvement du lotissement du Clos des Peupliers et de classer ensuite cette parcelle dans le domaine public communal.

VOTE : POUR à l'unanimité

Cession de délaissé Le Niver : parcelles YL 174 et 175

La commune est aujourd'hui propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré YL 174 (6m²) et YL 175 (57m²) situé au Niver. Mr MAZEAS souhaite faire l'acquisition de ces parcelles.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'accepter la vente du terrain, le prix de vente sera fixé à 1€ le m²
- Le choix du géomètre chargé du document d'arpentage, sera laissé à l'initiative de l'acheteur ;
- Maître LAVERGNE, Notaire à BRIEC, sera chargé de l'acte notarié
- Tous les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire...) seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter ;
- Le maire aura délégation de signature du conseil municipal, en particulier pour l'acte de vente

VOTE : POUR à l'unanimité

Classement dans le domaine public

- Chemins AFR (Association Foncière de Remembrement)

Le maire informe que les chemins dont la liste est en annexe appartiennent au domaine privé de la commune. Il convient de les transférer dans le domaine public. C'est ainsi 37 km de voies qui seront transférés dans le domaine public communal.

VOTE : POUR à l'unanimité

- Voies Clos de la Garenne

Les parcelles YO 429, YO430, YO431, YO432 et YO433 constituant les voies du lotissement Le Clos de la Garenne appartiennent au domaine privé de la commune. Il convient également de les transférer dans le domaine public communal.

VOTE : POUR à l'unanimité

➤ Voies Clos des Peupliers

Les parcelles ZK 166, 167, 191, 207 et 2013 appartiennent au domaine privé de la commune. Les réseaux d'assainissement du lotissement Le Clos des peupliers sont sous ces voies. Il convient de les transférer dans le domaine public communal.

VOTE : POUR à l'unanimité

✚ Dénomination de voies : Route de Kervroac'h et Rue de la Résistance

VOTE : POUR à l'unanimité

❖ DELIBERATION

REPRESENTANT AU SIVOM

Du fait de la démission d'Anne Blossier, il convient de désigner un nouveau représentant au SIVOM. Le Comité Syndical se réunit 5-6 fois par an. Le SIVOM sera maintenu jusqu'à fin 2019, une autre structure devrait prendre la suite avec le même périmètre d'activités. Nadine HASCOET se porte volontaire.

VOTE : POUR à l'unanimité

ACHAT GWARC'H DU

Les négociations pour l'achat du Gwarc'h Du sont en cours. La proposition est de 157 000€. Le bâtiment sera détruit. Le terrain a une surface de 1 442m² et le projet est d'y construire un bâtiment entre 400 et 500m²

Il est proposé au conseil l'achat des parcelles F353, F352, F1297.

VOTE : POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le maire souhaite informer les membres du conseil qu'il a été informé d'un projet de reprise de la Passoire à Trous. L'activité serait BAR/restauration rapide.

Quimper Bretagne Occidentale a un projet de création d'une salle grande capacité afin de développer le sport de haut niveau, d'accueillir des spectacles et des événements économiques ou d'entreprises. L'enveloppe financière nécessaire à la concrétisation de ce projet est évaluée à 25 millions d'euros HT.

